ARMÉNIE

34e session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel

**MADAGASCAR**

Intervention de la Délégation de l’Arménie

Genève, le 11 novembre 2019

Merci, Monsieur le Vice-Président,

L'Arménie salue très chaleureusement la délégation du Madagascar et la remercie pour la présentation de son rapport national.

L’Arménie se félicite de l’engagement du Madagascar en faveur de ratification des instruments juridiques, plus particulièrement celle du deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort, ainsi que le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture. Elle lui **recommande** de poursuivre cet engagement et ratifier la Convention pour la prévention et la répression du crime du Génocide.

Nous saluons les efforts du Madagascar déployés en matière de la lutte contre toutes les formes de discriminations à l’égard des femmes, y compris dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences basées sur le genre. L’Arménie **recommande** au Madagascar de poursuivre les efforts afin de favoriser l’égalité de genre, ainsi que de continuer à prendre des mesures nécessaires pour protéger les droits des femmes dans la loi et dans la pratique.

L’Arménie se réjouit des mesures effectives prises par le Madagascar en vue de l’amélioration du système d’éducation, notamment l’augmentation de la durée de scolarité obligatoire et l’introduction de l’éducation fondamentale de 9 ans. Elle lui **recommande** de prendre de nouvelles mesures en faveur d’une éducation inclusive et de qualité.

Pour conclure, l’Arménie souhaite le plein succès au Madagascar durant son Exercice de l’EPU.

Je vous remercie.

*Mlle. Varduhi SAHAKYAN*